

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

COMPTE RENDU

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Céline VIRETTI, Paul GAILLARD, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Astrid ROBERT, Bruno SBLANDANO, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Gilbert SUROY

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

- Amor BOUKHECHAM à Didier JEAN
- Madame JEAN à Philippe VANHALST
- Audrey SERAFINI à Régis POSTIAUX

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD, Sylvestre PIGNOLY

Procès-verbal Conseil Municipal du 21 JANVIER 2021

Monsieur le Maire en donne lecture et demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 05/21 – INSTAURATION D'UN TARIF DE MISE A DISPOSITION DU PARVIS OUEST DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL MARCEL PAGNOL

- Vu la nécessité d'instaurer un tarif de mise à disposition du parvis Ouest du Centre Sportif et Culturel,

DECIDE de créer un tarif pour la mise à disposition du parvis Ouest du Centre Sportif et Culturel Marcel Pagnol,

DIT que le coût de cette mise à disposition est de 50 € par jour.

N° 06/21 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DU DSIL 2021 POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS DES ABORDS EXTEIEURS DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

- Vu la délibération en date du 19 décembre 20219 approuvant la cession d'une emprise foncière de 575m2 à l'association pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de la roque d'Anthéron

Depuis fin 2017 dans le cadre de rencontre entre la commune et les médecins tous s'accordent sur le besoin de consolider l'offre médicale sur le territoire communal au regard de l'attente et des besoins exprimés par les administrés.

Afin de répondre à ce sujet d'intérêt général, la commune a souhaité agir avec volontarisme par :

- la cession de deux parcelles communales pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire
- La prise en charge des aménagements extérieurs et des abords de cet établissement s'agissant du domaine public.

Cette seconde action consiste réaliser :

- 10 Places de stationnements côté face Sud de la MSP.
- Un terrassement périphérique coté façades Sud Est et Nord, permettant la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduites.

Pour cela, sera créé, une rampe d'une longueur de 65 mètres à 3 pentes et un escalier permettant de rejoindre la place en contre bas-côté Nord.

- Les abords coté façade Ouest, seront végétalisés
- L'ensemble de la partie traitée pour les piétons sera éclairé permettant de circuler en toute sécurité.

La partie Ouest du bâtiment recevra un éclairage d'ambiance dans les parterres végétalisés.

Le budget prévisionnel s'élève à 145 685€

La réalisation de ces aménagements est prévue dès le mois septembre 2021

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
ETAT	60%	87 411€
METROPOLE	10%	14 568 €
COMMUNE	30%	43 706 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à l'aménagement des abords extérieurs de la MSP

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération

Sollicite une subvention de l'Etat au titre du DSIL 2021

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2021

N° 07/21 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DU DSIL 2021 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

Le Hameau de la Baume, résidence de tourisme, est situé dans un vallon préservé en pleine nature provençale, dans la forêt communale de La Roque d'Anthéron.

Cet établissement municipal est composé de 33 bungalows équipés, ce qui représente 163 lits.

Il dispose également de deux dortoirs de 16 lits chacun, avec 1 bungalow de 5 lits attendant pour les accompagnateurs.

L'établissement est ouvert toute l'année et accueille les touristes, les classes découvertes et des groupes adultes pour différents types de séjours.

L'établissement dispose donc d'une cuisine et de salles de restauration collective.

L'opération consiste à un ensemble de travaux de rénovation énergétique

Dans le cadre des économies d'énergie sur cet établissement, un des plus gros consommateurs d'électricité de la commune, il s'avère nécessaire de continuer les travaux d'isolation des bungalows initiés entre 2007 et 2011.

Les menuiseries bois simple vitrage seront remplacées par des menuiseries PVC double vitrage faible émissivité, les volets bois et portes d'entrée dégradés seront remplacés pour limiter l'emploi des climatiseurs.

Lorsque cela est possible, le doublage intérieur des bâtiments sera réalisé par un procédé limitant les fixations au cadre bâti amianté.

La mise en place de menuiserie étanches à l'air et à l'eau nous obligera également à rénover la salle de bain pour y intégrer une ventilation mécanique contrôlée hygrovariable.

Des luminaires à faible consommation seront posés ainsi que des équipements de chauffage économes. Ces travaux nécessiteront en parallèle une mise en conformité du Tableau Général Basse Tension.

Les travaux de rénovation énergétique se dérouleront sur 3 exercices budgétaires :

Objet	Date de démarrage	Date de fin
Restaurant	05/04/2021	17/05/2021
Rénovation de 3 bungalows	04/10/2021	27/12/2021
Rénovation de 3 bungalows	05/10/2022	28/12/2022
Rénovation de 3 bungalows et du dortoir	06/10/2023	29/12/2023

Le budget prévisionnel s'élève donc à 139 170 € H selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant HT
ETAT - SDIL	70%	97 419,00 €
Autofinancement commune	30%	41 751,00 €
TOTAL		139 170,00 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à la rénovation énergétique du Village de Vacances de la Baume

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération

Sollicite une subvention de l'Etat au titre du DSIL 2021

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2021.

N° 08/21 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DU DSIL 2021 POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine, la commune loue les anciens logements de fonction ainsi que ceux des immeubles dont elle est propriétaire.

Elle possède 24 logements totalisant 2797m² de surface utile.

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments lié aux économies d'énergie, il a été décidé de procéder au remplacement des menuiseries simple vitrage et à la rénovation ou au remplacement des portes et volets qui contribuent au confort thermique et plus particulièrement à l'abaissement des températures en été, sans qu'il ne soit nécessaire d'installer des pompes à chaleur réversibles.

L'opération consiste à rénover 5 logements communaux.

↓ Logement de l'ancienne mairie

L'ancienne mairie (ERP de 5^{ème} catégorie) située en cœur de village dispose d'un logement inoccupé depuis de nombreux mois. Préalablement à sa remise en location, il a été décidé de remplacer l'intégralité de ses menuiseries bois simple vitrage ainsi que ses volets à persiennes.

La conversion au gaz de la chaudière fioul mutualisé avec l'ERP mitoyen est à l'étude.

Le dernier étage du logement constitue une extension de l'ERP mitoyen et n'est pas connecté au logement. Aussi l'isolation des combles sera effectuée lors de la rénovation de l'ancien hôtel de ville.

↓ Logement de l'école Victor Hugo

Les logements de l'école Victor Hugo, situés au dernier étage de l'immeuble, sont équipés de fenêtres doubles vitrage d'ancienne génération. Leur révision doit permettre d'améliorer l'étanchéité à l'air actuellement défailante.

Le remplacement ou la rénovation de la porte et des volets très dégradés doit permettre de mettre en sécurité les biens et personnes ainsi que de réduire l'utilisation de climatiseurs mobile lors des périodes de canicules.

L'isolation des combles par insufflation de laine de roche soufflée a été effectuée en 2019.

↓ Logements de l'école Charles Péguy, de l'ancien camping et du cimetière

Les logements de l'école Charles Péguy et de l'ancien camping sont chauffés par des radiateurs électriques. Le logement du cimetière par une chaudière au gaz naturel.

Afin de réduire la consommation en énergie le remplacement des menuiseries simple vitrage est nécessaire.

L'ensemble des opérations de travaux se dérouleront sur l'année 2021.

Le budget prévisionnel s'élève à 79 570 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant HT
ETAT - DSIL	70%	55 699.00 €
Autofinancement commune	30%	23 871.00 €
TOTAL		79 570,00 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

Sollicite une subvention de l'Etat au titre du DSIL 2021.

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2021.

ORDRE DU JOUR

Accueil de deux nouveaux Conseillers Municipaux suite aux démissions de Madame TEVERINI Véronique, Madame JOLIN-PORTEBOEUF Julie et Madame Gabrielle SOUAIDIA

Installation de Monsieur Gilbert SUROY et de Monsieur Sylvestre PIGNOLY nouveaux Conseillers Municipaux de l'Opposition

1. **Approbation d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association les Zouzous exercice 2021**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « Les Zouzous » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

2. **Approbation d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association les Colibris exercice 2021**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « Les Colibris » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3. **Approbation d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association Maison Familiale et Rurale exercice 2021**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « Maison Familiale et Rurale » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

4. **Versement d'une subvention à l'association ASA du Canal de Craponne pour l'exercice 2021**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1710 euros à l'association ASA du Canal de Craponne pour l'exercice 2021. Dit que les crédits sont prévus au budget 2021 de la commune (compte 65738).

5. **Versement d'une subvention à l'association ASA du Canal du Moulin pour l'exercice 2021**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1900 euros à l'association ASA du Canal du Moulin pour l'exercice 2021. Dit que les crédits sont prévus au budget 2021 de la commune (compte 65738).

6. **Versement d'une subvention à l'association L'Accueil pour l'exercice 2021**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 5000 euros à l'association L'Accueil pour l'exercice 2021. Dit que les crédits sont prévus au budget 2021 de la commune (compte 6574).

7. **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement Budget Principal – annule et remplace la délibération N° 06/21 du 21 Janvier 2021**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT PREVU 2020	AUTORISATION 2021
		en €	en €
020	Dépenses imprévues	210 738.75	52 684.69
10	Dotations, fond divers et réserves	553 941.49	138 485.37
20	Immobilisations incorporelles	191 625.84	47 906.46
204	Subventions d'équipement versées	10 000.00	2 500.00
21	Immobilisations corporelles	988 519.40	247 129.85
23	Immobilisations en cours	4 198 681.00	1 049 670.25

27	Autres immobilisations financières	11 126.00	2 781.50
Total		6 164 632.49	1 541 158.12

Opérations pour compte de tiers :

CHAPITRE		MONTANT PREVU 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
458102	Convention de gestion pluviale	30 318.00	7 579.50
458104	Convention de gestion ZA	727.00	181.75
458105	Convention de gestion DECI	8 211.00	2 052.75
458107	Convention de gestion Assainissement	00.00	00.00

8. **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement Budget annexe du Village de Vacances de la Baume – annule et remplace la délibération N° 07/21 du 21 Janvier 2021**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT PREVU 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
21	Immobilisations corporelles	28 233.95	7 058.49
Total		28 233.95	7 058.49

9. **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget annexe de l'Abbaye de Silvacane – annule et remplace la délibération N° 08/21 du 21 Janvier 2021**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT PREVU 2020 en €	AUTORISATION 2021
20	Immobilisations incorporelles	58 000.00	14 500.00
21	Immobilisations corporelles	77 000.00	19 250.00
23	Immobilisations en cours	647 915.52	161 978.88
Total		782 915.52	195 728.88

10. **Budget Principal de la Commune – adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 4 abstentions (R. POSTIAUX, G. SUROY, M. GOFFIN, A. SERAFINI), adopte le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2021 de la commune, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 559 256.98 €	4 559 256.98 €
Fonctionnement	6 119 711.00 €	6 119 711.00 €
TOTAL	10 678 967.98 €	10 678 967.98 €

Précise que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération. Précise que le Budget de l'exercice 2021 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

11. **Budget annexe « Village de Vacances du Hameau de la Baume » - adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021 du Village de Vacances de la Baume, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Village de Vacances de la Baume, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 125.33 €	5 125.33 €
Fonctionnement	255 700.00 €	221 536.00 €
TOTAL	260 825.33 €	226 661.33 €

Précise que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération. Précise que le Budget de l'exercice 2021 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

12. Budget annexe « Abbaye de Silvacane » - adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021 de l'Abbaye de Silvacane, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2021 de l'Abbaye de Silvacane, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	12 439.47 €	12 439.47 €
Fonctionnement	350 699.47 €	350 699.47 €
TOTAL	363 138.94 €	363 138.94 €

Précise que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération. Précise que le Budget de l'exercice 2021 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

13. Budget annexe « Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane » - adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021 de la Boutique de l'Abbaye de Silvacane, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2021 de la Boutique de l'Abbaye de Silvacane, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	72 000.00 €	72 000.00 €
Fonctionnement	183 000.00 €	183 000.00 €
TOTAL	255 000.00 €	255 000.00 €

Précise que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération. Précise que le Budget de l'exercice 2021 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

14. Vote des taux d'imposition communaux de l'exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ce qui concerne la taxe foncière sur le non bâti et de les reconduire à l'identique sur 2021, soit :

Taxe foncière sur le non bâti : 43.90%

Décide d'augmenter de 1 point le taux d'imposition de la taxe foncière bâti, soit :

Taxe foncière sur le bâti : 38.48%

Resté stable depuis 6 ans, le taux actuel de 22.32% est inférieur au taux moyen départemental de 26.42% de 2018. Une progression du taux de foncier bâti est donc envisagée afin d'atteindre ce taux moyen départemental.

De plus, le taux est également impacté par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le produit de cette taxe est compensé par le transfert de la part départementale du foncier bâti aux communes. Ainsi le taux de TFB 2021 correspondra au taux de TFB 2020 de la commune + 1 point pour 2021 additionné au taux départemental.

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

15. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée.

16. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés de fournitures liés à l'approvisionnement en denrées pour la restauration collective

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de denrées, annexée à la présente délibération. Adhère au groupement de commandes. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile pour la passation, la publication, la signature, la notification et l'exécution du marché ainsi que ses éventuelles modifications. Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

17. Adhésion au fonds de dotation – projet ITER « RESONANCES »

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les projets de statuts du fonds de dotation tels que présentés en séance du Conseil Municipal. Autorise Monsieur le Maire à signer les statuts du fonds.

18. Requalification de l'Avenue de la Durance – régularisation des emprises foncières

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE l'acquisition à l'Euro Symbolique, de la parcelle cadastrée AT n°302 d'une superficie totale de 9 m² dont la société DEVELOPPEMENT PROMOTION est propriétaire,

ACCEPTE l'acquisition à l'Euro Symbolique, de la parcelle cadastrée AT n°303 d'une superficie totale de 40 m² dont Monsieur et Madame MAUNIER sont propriétaires,

ACCEPTE l'acquisition à l'Euro Symbolique, d'une emprise d'une surface de 145,7 m² à détacher de la parcelle cadastrée AT 129, et d'une emprise d'une surface de 611,3 m² à détacher de la parcelle cadastrée AT 148 dont FAMILLE & PROVENCE est propriétaire,

ACCEPTE l'acquisition à l'Euro Symbolique, d'une emprise d'une surface de 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée AT 12, dont Monsieur et Madame SOLLE Albert sont propriétaires,

ACCEPTE l'acquisition à l'Euro Symbolique, d'une emprise d'une surface de 30,6 m² à détacher de la parcelle cadastrée AT 16, dont Monsieur RAMACH Nour-Edine est propriétaire,

ACCEPTE l'acquisition à l'Euro Symbolique, d'une emprise d'une surface de 4,8m² à détacher de la parcelle cadastrée AT 140, dont Monsieur et Madame PADOVANI Jacques André sont propriétaire,

DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune de La Roque d'Anthéron.

DESIGNE l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

19. Avenant N° 2 à la convention relative à l'instruction des autorisations du droit des sols de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON par le service instructeur du Conseil de Territoire du Pays d'Aix – Métropole Aix-Marseille Provence

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant N° 2 à la convention relative à l'instruction des autorisations du droit des sols de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON par le service instructeur du Conseil de Territoire du Pays d'Aix – Métropole Aix-Marseille Provence. Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Dit que la dépense sera inscrite au budget correspondant.

20. Dénomination Impasse des Acacias

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de nommer cette voie nouvelle : impasse des Acacias.

Décide de numérotter les bâtiments de l'impasse des Acacias suivant le plan annexé à la présente délibération. Dit que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

21. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Pour ce qui concerne les emplois permanents

- Approuve la création des postes suivants :

CADRE D'EMPLOI	Nb	Quotité	GRADE	CAT	FILIERE
ATTACHE	1	100%	Attaché Territorial	A	Administrative
REDACTEUR	1	100%	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl	B	Administrative
REDACTEUR	1	100%	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl	B	Administrative
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	76.2%	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	B	Culturelle
ANIMATEUR	1	100%	Animateur	B	Animation
ADJOINT D'ANIMATION	1	71.43%	Adjoint d'animation	C	Animation
ADJOINT D'ANIMATION	3	45.71%	Adjoint d'animation	C	Animation
ADJOINT D'ANIMATION	1	22.85%	Adjoint d'animation	C	Animation

- Approuve la suppression des postes suivants :

CADRE D'EMPLOI	Nb	Quotité	GRADE	CAT	FILIERE
REDACTEUR	1	100%	Rédacteur	B	Administrative
ADJOINT ADMINISTRATIF	2	100%	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl	C	Administrative
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	100 %	Adjoint Administratif	C	Administrative
ADJOINT D'ANIMATION	2	100%	Adjoint d'animation	C	Animation
ADJOINT TECHNIQUE	1	100%	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	C	Technique
ADJOINT TECHNIQUE	1	50%	Adjoint Technique	C	Technique

Pour ce qui concerne les emplois non permanents

- Approuve la création des postes suivants :

CADRE D'EMPLOI	Nb	Quotité	GRADE	CAT	FILIERE	
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	100%	Adjoint Administratif	C	Administrative	Acc.Temporaire Election
ADJOINT D'ANIMATION	8	100%	Adjoint d'animation	C	Animation	Acc.Saisonnier
ADJOINT TECHNIQUE	2	100%	Adjoint technique	C	Technique	Acc.Temporaire Manifs

Modifie en conséquence le tableau des effectifs permanents de la commune. Dit que la dépense correspondante est inscrite en section de fonctionnement du budget de la commune au chapitre 012.

22. Création d'emplois non-permanents pour répondre aux besoins d'accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer :

- 8 emplois d'agent d'animation non permanents à temps complet.

Dit que ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée sur les périodes de petites et grandes vacances scolaires afin de :

- Assurer l'accueil de l'ensemble des enfants inscrits à la Maison de l'Enfance
- Organiser des stages à destination des jeunes rocassiers

Dit que les personnes ainsi recrutées devront justifier des conditions de diplômes requis au regard du taux d'encadrement et à minima d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation. Dit que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement. Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2021 de la commune.

23. Création d'emplois non-permanents pour répondre aux besoins d'accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer :

- 1 emploi d'adjoint d'administratif non permanent à temps complet,
- 2 emplois d'adjoints techniques non permanents à temps complet,

Dit que ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée

- 4 mois maximum pour l'agent en charge des élections
- 4 mois maximum pour les agents en charge des manifestations

Dit que les personnes ainsi recrutées devront justifier des conditions requises pour effectuer les missions. Dit que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement. Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2021 de la commune.

24. Autorisation de recrutement d'agents vacataires

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- o autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires sur l'année 2021,
- o donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférés à cette décision.

Dit :

- o Que la rémunération horaire de chaque vacation sera basée sur l'échelon 1 des grades référencés,
- o Que les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 012 – Charge de personnel du budget communal

25. Convention de prestation de service « aide à l'archivage »

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée.

26. Rapport annuel 2019 sur le Prix et Qualité du Service Public de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Dit que ledit rapport est mis à disposition des usagers et consultable en version électronique en suivant le lien ci-après : <https://www.ampmetropole.fr/trier-jeter-collecter-traiter-recycler>.

27. Modification de la délibération N° 29/20 du 18 Juin 2020 relative à la Commission Permanente d'Appel d'Offres (CAO) et des Jurys de concours – remplacement de Madame TEVERINI

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Question retirée de l'ordre du jour

28. Modification de la délibération N° 30/20 du 18 Juin 2020 relative à la commission d'ouverture des plis pour les délégations de services publics (DSP) et de concession – remplacement de Madame TEVERINI

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Question retirée de l'ordre du jour.

29. Modification de la délibération N° 64/20 du 10 Juillet 2020 relative au Comité de Jumelage de LA ROQUE D'ANTHERON – remplacement de Madame TEVERINI

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Madame Audrey SERAFINI en remplacement de Madame TEVERINI. Rappelle que les membres ci-dessous sont désignés pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du Comité de Jumelage :

1. Céline VIRETTI
2. Marie-France FANTAUZZO
3. Astrid ROBERT
4. Audrey SERAFINI

30. Modification de la délibération N° 40/20 du 18 Juin 2020 relative au Conseil d'administration de l'IME le Colombier de LA ROQUE D'ANTHERON – remplacement de Madame TEVERINI

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal élit après vote au scrutin secret, à la majorité absolue des voix :

- Monsieur Gilbert SUROY en remplacement de Madame TEVERINI.

Rappelle que les membres ci-dessous sont désignés pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'IME le Colombier :

- Jean-Pierre SERRUS
- Paul GAILLARD
- Danielle CARELLO
- Astrid ROBERT
- Marie-France FANTAUZZO
- Gilbert SUROY

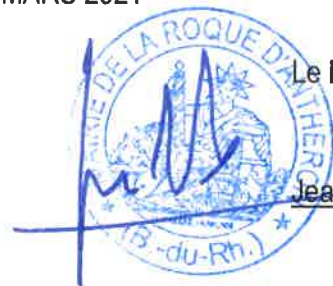
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 27
A déduire (bulletin blanc)	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27

31. **Modification de la délibération N° 35/20 du 18 Juin 2020 relative à la Commission Municipale des Finances – remplacement de Madame TEVERINI**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Question retirée de l'ordre du jour.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 22 MARS 2021



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS